

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-110
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

.....
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
SUBVENTIONS

**OBJET :
SUBVENTIONS
AUX
ASSOCIATIONS
2025**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 8 AVRIL 2025

AFFICHAGE EN
DATE DU : 8 AVRIL
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **17 AVR. 2025**

Séance du Conseil Municipal du lundi 14 avril 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène
GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia
GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude
BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Michel
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Bruno
PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, IMEDJADJ
Nadia, Béranger SERRES.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Régine SURRE donne pouvoir à Chantal BARTHES,
Sabine CHABERT donne pouvoir à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Préscillia
GRANIER,
Agnès SOULIER donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Denis BOUILLEUX,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Javier DE LA CASA.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la liste du montant des
subventions accordées aux différentes associations est annexée aux documents
budgétaires et qu'il convient de l'approuver,

Sur avis de la Commission des Finances en date du 11 avril 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le **17 AVR. 2025**

ID : 011-211100763-20250414-DB2025110-DE



DECIDE d'inscrire au budget 2025 de la ville, le montant des subventions allouées aux associations patriotiques, économiques, sportives, culturelles, sociales et caritatives et du domaine du développement durable ainsi qu'aux écoles, collèges et lycées de la Commune.

FIXE comme indiqué sur la liste annexée aux documents budgétaires le montant des subventions accordées au titre de l'exercice en cours.

DECIDE que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », sur la nature 65748 « Autres personnes de droit privé ».

DIT que les subventions seront versées suivant un échéancier mensuel établi en fonction de la trésorerie de la commune de Castelnaudary.

PRECISE que les subventions allouées seront versées après présentation par l'association concernée des pièces justificatives à fournir à la Commune et ayant obtenu l'aval du service gestionnaire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

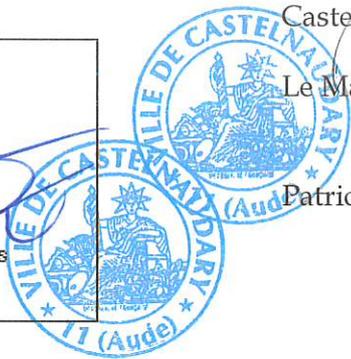
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 14 avril 2025

Le Maire,
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le **17 AVR. 2025**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :
Par publication le : **17 AVR. 2025**
Par délégation, Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Les conseillers municipaux, membres du bureau ou ayant un lien personnel avec un membre du bureau d'associations dont ils sont membres, sont sortis de la salle au moment du vote pour l'association concernée :

Mme GIRAL Hélène est sortie de la salle pour les associations ROC et Comité d'organisation de la Fête du Cassoulet,

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole est sortie de la salle pour les associations le Téléthon et Los Croquignous,

Mme BATIGNE Brigitte est sortie de la salle pour les associations Les Crozes loisirs et le Téléthon,

Mme BOURREL Marie-Claude est sortie de la salle pour le Téléthon,

M. BOUILLEUX Denis est sorti de la salle pour l'association ASF 11,

Mme GAIANI Audrey est sortie de la salle pour l'association le Club nautique Chaurien,

M. ROSSICH Thierry est sorti de la salle pour l'association le LAC,

M. SERRES Béranger est sorti de la salle pour le Club Nautique Chaurien.

Une fois le vote effectué, les élus qui étaient sortis ont réintégré la salle.

Ensuite, les autres subventions ont été mises au vote et ...

... Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas pris part au vote pour l'association dont ils sont membres :

M. GREFFIER Philippe n'a pas pris part au vote pour les subventions Les Crozes, l'OCC et Triathlon,

M. DEMANGEOT n'a pas pris part au vote pour la subvention Rotary Club,

M. GRIMAUD Bernard n'a pas pris part au vote pour les subventions les Sans-souci et le Souvenir Français,

*M. GUIRAUD Philippe n'a pas pris part au vote pour les subventions Confrérie du Cassoulet et Rotary Club,
Mme RATABOUIL Jacqueline n'a pas pris part au vote pour la subvention Les Chats Paix Belle,
M. ZAMAI Giovanni n'a pas pris part au vote pour les subventions AVA, Les Crozes loisirs, Les Chats Paix Belle
et Sympathisants du Faubourg,
Mme ESCAFRE Elisabeth n'a pas pris part au vote pour la subvention Lions Club Castel Grand Lauragais,
M. RATABOUIL Michel n'a pas pris part au vote pour la subvention CLES,
Mme BARTHES Chantal n'a pas pris part au vote pour la subvention La Chaurienne Gymnastique,*